

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

L'an deux mille vingt-deux, le 19 novembre, à 9 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en session ordinaire,
sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de
la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 10
novembre 2022.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 29

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme PIRES..
Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes
DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..
Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme DUCEAU..
Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..
Mr DEQUAIRE.

Date de l'affichage de la
convocation :

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

10 novembre 2022

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

Ayant donné mandat de procuration : Mme JOUANNIN à Mr LIMOGES,
Mr BOY à Mr DE SOUSA, Mr MALBET à Mme LESCURAT, Mme
BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme
MATHIAUD à Mr RICHOUX, Mme AURAT à Mr LEFEBRE.

22 novembre 2022

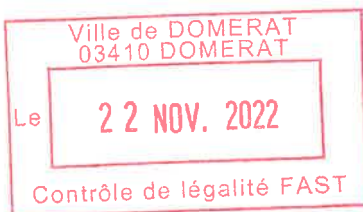
Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2022 est approuvé.
(Date de publication : 22 novembre 2022)

OBJET : Acquisition aux
consorts Clouvel de la
parcelle cadastrée YD n°
11.

L'assemblée est informée que les consorts CLOUVEL ont proposé à la
ville de Domé rat d'acquérir la parcelle dont ils sont propriétaires, située
aux Qué railles, à proximité du cimetière paysager, aux conditions
suivantes :

221119-10

- Parcelle cadastrée YD n° 11, d'une superficie de 7 591 m²,
- Prix de vente global : 10 000 € (dix mille euros),
- L'acte notarié sera établi en l'étude de la SCP Quach-Montagné-
Baron, notaires à Domé rat,
- Il est précisé que tous les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

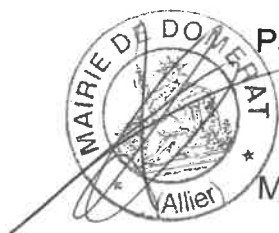


Dans la perspective de l'extension de la partie aménagée du cimetière
paysager des Qué railles, il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver cette acquisition réalisée auprès des consorts
CLOUVEL, moyennant un prix de vente de 10 000 €,
- d'autoriser madame le maire à signer l'acte à intervenir
conformément aux éléments ci-dessus exposés

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE cette acquisition conformément aux éléments ci-dessus exposés et **AUTORISE** madame le maire à signer tous les documents à intervenir.

 Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :


Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Département :
ALLIER

Commune :
DOMERAT

Section : YD

Échelle d'origine : 1/2000

Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 15/05/2010
(fuseau horaire de Paris)

©2007 Ministère du budget, des comptes
publics et de la fonction publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Vichy

8, rue du Bief Galle Postal 92
03307 CUSSET CEDEX
tél. 04 70 30 85 08 - fax 04 70 67 48 71
cafil.vichy@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

